

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
 DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
 QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
 Monsieur MABOKOLO Daniel dans les cadres
 de la Catégorie A hiérarchie I des Ser-
 vices Sociaux (Enseignement)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
 NEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 076/84 du 7/12/84 portant ratification de l'Ordon-
 nance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions
 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des Fonc-
 tionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur le
 solde des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 67/304/MS.DGT. du 30/9/1967 modifiant le tableau
 hiérarchique des Cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rem-
 plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du
 22/5/1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

D.G.B.-

(/u le Décret n° 62/130/MP du 9/5/1962 fixant le régime des rému-
 nérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation
 des diverses catégories des cadres ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et
 hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut
 général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et
 à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le Décret n° 63/31/FP-BE du 26/3/63 fixant les conditions
 dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
 les Fonctionnaires Stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

D.C.F.-

(/u le Décret n° 67/50 du 24/2/67 réglementant la prise d'effet
 du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
 tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les
 dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements
 indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant nomination du Pre-
 mier Ministre ;

(/u le Décret n° 84/858 du 13/8/1984 portant nomination des mem-
 bres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 84/860 du 20/8/1984 portant organisation des
 intérim des membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19/10/1984 au décret n° 84/858
 du 13/8/1984 portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5/2/85 déterminant le circuit d'ap-
 probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
 des situations Administratives des agents de l'Etat ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YD

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/9/1967 susvisé, Monsieur MABOKOLO Daniel, né le 3 Décembre 1956 à Kolo-Dispensaire, titulaire de la Licence en Psychologie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la Catégorie 3, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 750.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984-1985, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 25 JUIN 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edeuard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFP/DGPCE. 3
- DGB. 3
- DGPCE/BST. 1
- DCF. 1
- MESS. 2
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCM/BC. 2.-